

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°64-2021
Point 4.12.4

Point 4.12.4 de l'ordre du jour Remboursement de l'acompte Ecricome

EXPOSE DES MOTIFS:

Les candidats admis au PGE de l'EM Strasbourg via le concours Ecricom doivent s'acquitter d'un acompte de 800 €. Si un candidat se désiste, l'acompte ne lui est en principe pas remboursé, sauf cas exceptionnel :

- cas de maladie de l'étudiant admis l'obligeant à rester proche de sa famille et d'un centre de soins (médecin, hôpital, etc.).
- cas de maladie d'une personne dans l'entourage proche de l'étudiant, l'obligeant à rester à proximité du malade pour lui apporter des soins.
- cas de difficultés financières survenues après admission au concours obligeant l'étudiant admis à renoncer à son choix.

Pour faire une demande de remboursement, l'étudiant envoie un dossier au service Bourses & Actions sociales, comprenant un courrier exposant sa situation ainsi que des pièces justificatives.

La demande est ensuite instruite par le CODIR.

Nom	Motif
R.	Cas de difficultés financières survenues après son admission au concours l'obligeant à renoncer à son choix d'intégrer l'EM Strasbourg.
E.	Cas de difficultés financières survenues après son admission au concours l'obligeant à renoncer à son choix d'intégrer l'EM Strasbourg.
C.	Cas de maladie l'obligeant à rester proche de sa famille et d'un centre de soins (médecin, hôpital).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont approuvé ces demandes de remboursement, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les demandes de remboursement citées ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT